

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la Commune de ST GERVAIS SUR ROUBION  
6 – 2022 / N° 3**

**SEANCE du 03 septembre 2022**

Nombre de membres en exercice : 14  
Nombre de membres présents : 11  
Nombre de suffrages exprimés : 13  
VOTES : Contre : 0 Pour : 13 Abstention : 0  
Date de la convocation : 29.08.2022

**L’an deux mil vingt-deux et le trois septembre à 9h00, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ANDEOL Hervé, Maire.**

**Présents : ANDEOL Hervé, BONNET Annick, CARMICHAEL Benoit, ROUZET Christelle, DESPEYSSE Jocelyne, VIALATTE Jacky, LASSAGNE Cécile, ULIN Nicolas, LAMBERT Daniel, REBOUL Gregory, VIAL Anne-Claire.**

**Absents excusés :**

**MINDER Pascale donne procuration à BONNET Annick  
MANENT Corinne donne procuration à ANDEOL Hervé  
BROCHIER Nicolas**

**Objet : Modification du règlement Intérieur du Conseil Municipal**

Le bureau informe l’assemblée qu’il est nécessaire de revoir le règlement intérieur du Conseil municipal suite à des modifications concernant les nouvelles règles de publicité des actes.

Après ces modifications, le bureau propose de retenir le règlement intérieur en page suivante.

**Le Conseil municipal,**

**A l’unanimité et après en avoir délibéré,**

**DECIDE :**

- d’accepter les modifications du règlement intérieur
- d’adopter le règlement intérieur en page suivante.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

A St Gervais sur Roubion, le 05.09.2022

Le Maire

Hervé ANDEOL

Certifiée exécutoire, compte tenu de la  
Publication le 08.09.2022  
Et de la réception en Préfecture le 08.09.22

Le Maire